



LOCALE

Près de 12 000 salariés vont voter pour être défendus

Les salariés des TPE vont élire leurs représentants syndicaux du 22 mars au 4 avril

Du 22 mars au 4 avril prochain, vont se dérouler des élections, pour les personnes travaillant dans les TPE (Très petites entreprises) comptant moins de 11 salariés. Il va s'agir d'élire les représentants syndicaux qui auront pour mission de défendre ces travailleurs isolés qui ne bénéficient pas, comme les entreprises plus importantes du soutien syndical classique.

Comme le précise Philippe Antoine, conseiller syndical à la CGT : "Ces élections ont lieu tous les quatre ans, à l'échelon national, 3 millions de travailleurs sont concernés. Les enjeux sont importants, car les délégués élus, participeront aux négociations des conventions collectives, à la répartition des juges aux tribunaux de prud'hommes, aux commissions paritaires à l'échelon régional : artisanat, professions libérales, particuliers employeurs, assistantes maternelles, économie sociale et solidaire, commerces, petites industries et autres travailleurs sans convention collective. Pour nous à la CGT, nous sa-

vons qu'il faut établir un rapport de force, non seulement pour demander des améliorations, mais surtout actuellement pour défendre les acquis et garder ce que nous avons. Sous couvert de Covid, le gouvernement cherche à imposer des restrictions, dans le droit du travail, les retraites, la sécurité sociale".

Dans les Alpes-de-Haute-Provence cette élection concerne 12 000 personnes inscrites sur les listes électorales, les représentants de la CGT, qui compte 2 200 adhérents, insistent sur l'importance du vote, en mettant l'accent sur la défense des salariés.

Ce que défend la CGT

"Actuellement", souligne Philippe Antoine, "notre syndicat se bat pour des avancées en matière de droit du travail, du droit à la santé pour tous, de la protection, pour la réglementation du télétravail, pour des hausses de salaires, pour l'amélioration du statut des autoentrepreneurs".

"Bien que cela ne soit pas obligatoire", rappelle Stéphane Sansano, chargé de communication, "la CGT, va demander à tous les maires du département, la mise à disposition de panneaux électoraux, sur lesquels, les différents syndicats, pourront afficher leurs professions de foi et leurs programmes".

Sylvain Moretti, le secrétaire général départemental ajoute : " Nous allons demander la mise en place d'activités sociales, culturelles et sportives, pour les salariés des TPE, comme cela se fait dans les grandes structures à travers les comités d'entreprise".

Concrètement pour les salariés concernés, ils ont dû recevoir un courrier du Ministère du Travail, avec leur identifiant et un mot de passe, le vote peut se faire en ligne sur internet ou par courrier. Au cas où il n'aurait rien reçu, ils peuvent prendre contact directement avec Élections TPE-TSA n° 61378 Nantes cedex 9 ou demander l'aide de la CGT par mail : secretariatud04@cgt.fr
Contact téléphone : 06 74 28 55 19 ■

